

La Cnil publie les résultats de sa consultation sur l'open data

La Cnil a mené, au début de l'année 2014, une consultation publique auprès des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre d'une plateforme ou d'une politique d'open data ; des producteurs ou gestionnaires d'informations publiques susceptibles d'être ouvertes ; des réutilisateurs à divers titres ; ainsi qu'auprès des référents ou Correspondants informatique et libertés (Cil). Les résultats révèlent des interrogations persistantes et une demande forte pour des solutions pratiques, notamment en termes d'anonymisation. Il apparaît que dans leur majorité, les « responsables open data » et « gestionnaires de données publiques » ont déjà été confrontés à la question des données personnelles. Près de 50 % des gestionnaires de données publiques répondants ont indiqué avoir déjà fait part de leur opposition à l'ouverture de certaines données au motif d'un risque d'identification de personnes physiques. L'ouverture des données n'est pas nécessairement bloquée pour autant. Enfin, peu de répondants ont su se positionner face aux questions concernant les techniques d'anonymisation ou de recueil du consentement.